



ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL BOUCLE NORD DE SEINE

SEANCE DU BUREAU DE L'ETABLISSEMENT DU JEUDI 13 JUIN 2024 A 09H30

LISTE DES DELIBERATIONS

Membres en exercice :	14
Membres présents :	9
Membre représenté :	0
Membre absent :	0
Membres excusés :	5
Membres votants :	9

L'an deux mille vingt-quatre, le 13 juin à 09h30, se sont réunis en les locaux de l'Hôtel de Ville de Colombes sis Place de la République - 92700 COLOMBES, les membres du bureau de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine, suite à la convocation du 7 juin 2024 de Monsieur Patrick CHAIMOVITCH, Président de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine.

ETAIENT PRESENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE : 9

M. Patrick CHAIMOVITCH, Président.

M. Stéphane COCHEPAIN, 3ème Vice-président.

M. Yves REVILLON, 4ème Vice-président.

M. Pascal PELAIN, 6ème Vice-président.

M. Thierry SELLIER, 8ème Vice-président.

Mme Josette de MARVAL, 10ème Vice-présidente.

Mme Fatoumata SOW, 11ème Vice-présidente.

Mme Anne-Laure PEREZ, 12ème Vice-présidente.

Mme Leïla LARIK, 13ème Vice-présidente.

POUVOIR DONNE A L'OUVERTURE DE LA SEANCE : 0

ABSENT : 0

EXCUSES : 5

M. André MANCIPOZ, 1er Vice-président.

M. Georges MOTHIRON, 2ème Vice-président.

M. Patrice LECLERC, 5ème Vice-président.

Mme Camille GICQUEL, 7ème Vice-présidente.

Mme Sylvie MARIAUD, 9ème Vice-présidente.

ARRIVE EN COURS DE SEANCE : 0

PARTI EN COURS DE SEANCE : 0

Secrétaire de séance : Mme Josette de MARVAL, 10ème Vice-présidente, désignée en séance conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.).

Le Bureau de l'Etablissement passe à l'examen des projets de délibérations.

I - EAU ET ASSAINISSEMENT

BT-2024/S04/001 Approbation d'une convention de modification d'un réseau privé sis rue des Peupliers à Bois-Colombes à la demande de la copropriété Les Peupliers :
Délibération adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à onze heures et quinze minutes.

Fait et affiché à Gennevilliers, le 14 juin 2024.



Patrick CHAMOVITCH,

Maire de Colombes

Président de l'EPT Boucle Nord de Seine

Vice-Président de la Métropole du Grand Paris

Toute délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou de sa notification puis de sa transmission au contrôle de légalité préfectoral. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet (article L.411-7 du code des relations entre le public et l'administration - CRPA).

Toute délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise par courrier ou sur le site « Télérecours citoyens » (www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication ou de sa notification, de sa transmission au contrôle de légalité préfectoral ou à compter de la réponse explicite ou implicite du Président de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine si un recours gracieux a été préalablement exercé.